

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 mars 2021

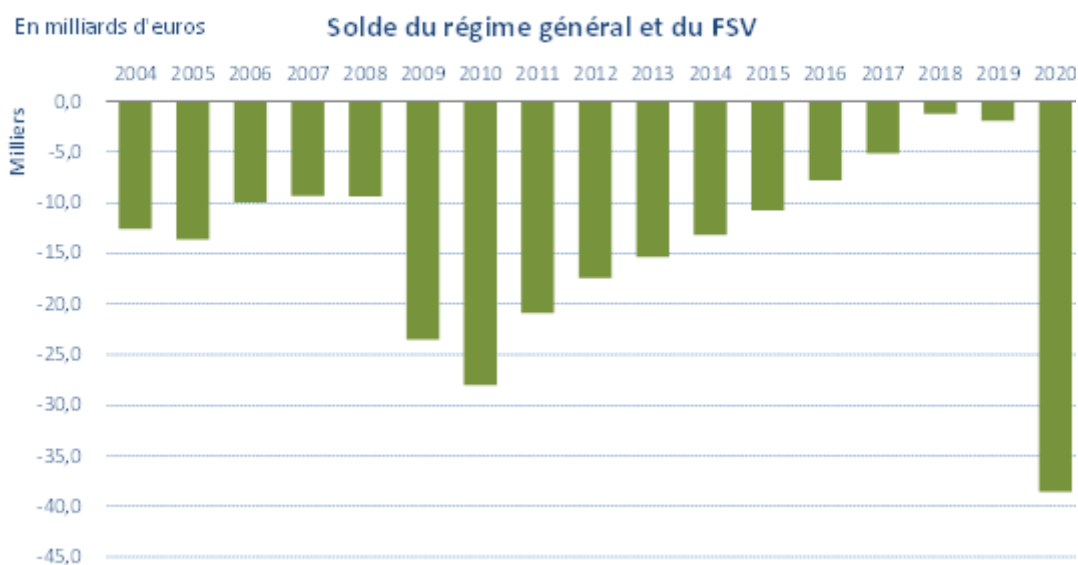
Les comptes de la sécurité sociale en 2020 enregistrent un déficit nettement moindre que prévu mais qui atteint toutefois un niveau historiquement élevé

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV), tel qu'il ressort des comptes arrêtés à date, s'établit à -38,6 milliards d'euros, en dégradation de 36,6 milliards d'euros par rapport à 2019 (qui avait enregistré un déficit de 1,9 milliard d'euros) [1].

Cette dégradation brutale et sans précédent, conséquence de la crise sanitaire et économique, conduit au déficit le plus élevé jamais enregistré dans l'histoire de la sécurité sociale. Le précédent point bas, -28,0 Md€, avait été atteint en 2010 dans le prolongement de la crise financière de 2008. Cette chute est toutefois moins forte qu'attendu : la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 prévoyait un déficit de 49,0 milliards d'euros. Cette écart important est dû en quasi-totalité à un niveau de recettes moins dégradé qu'anticipé à la fin de l'année dernière. L'économie a en effet mieux résisté à la crise ; le PIB s'est contracté de 8,2% en 2020 alors que les lois financières retenaient une hypothèse de

-11,0%. Même si elles demeurent en très net recul par rapport à 2019, les recettes ont en conséquence été sensiblement plus importantes que prévu, en particulier celles assises sur les salaires du secteur privé (+6,7 Md€ par rapport à la LFSS) du fait d'une assiette en diminution de 5,7% contre -8,9% retenu dans les lois financières. Les prélèvements sociaux sur les revenus des travailleurs indépendants ont également moins baissé qu'attendu, pour 1,4 Md€ de mieux qu'en prévision. C'est aussi le cas des recettes fiscales pour 2,3 Md€.

Solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse depuis 2004



[1] Ces résultats, basés sur les comptes arrêtés par les caisses le 15 mars, sont en cours d'audit. L'avis des certificateurs - Cour des Comptes et commissaires aux comptes - sera rendu d'ici le 30 juin 2021.

Les dépenses de la branche maladie ont fortement augmenté pour faire face à la crise sanitaire. Par rapport à sa construction initiale dans la LFSS pour 2020, l'objectif national des dépenses d'assurance maladie a été dépassé de 13,9 Md€, reflétant les mesures exceptionnelles prises pour faire face à la crise sanitaire : indemnités journalières pour les malades et cas contacts, coûts des tests, coûts des équipements et matériels dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, compensation des déprogrammations pour les hôpitaux et cliniques, aide aux professionnels de santé libéraux et aux maisons de retraite. Le dynamisme des dépenses en fin d'année 2020 au titre des tests et des indemnités journalières notamment a entraîné un dépassement de 0,6 Md€ par rapport à l'ONDAM rectifié dans la LFSS pour 2021.

Les dépenses 2020 d'assurance maladie intègrent également la première marche des revalorisations du Ségur de la santé, pour plus de 1,4 Md€.

La situation financière de toutes les branches se dégrade en 2020 par rapport à 2019 et elles sont toutes déficitaires. C'est évidemment la branche maladie qui est la plus affectée par la crise en raison de l'effet « de ciseau » sur ses recettes qui se contractent et ses dépenses qui accélèrent. Son solde s'établit à -30,4 Md€ en dégradation de près de 29 Md€ par rapport à 2019 (déficit de 1,5 Md€). La branche retraite du régime général affiche un déficit de 3,7 milliard d'euros, en dégradation de 2,3 Md€. Le déficit du fonds de solidarité vieillesse s'établit à 2,5 milliard d'euros, en augmentation de 0,9 milliard d'euros par rapport à 2019. Les branches AT et famille qui étaient en excédent en 2019 sont en déficit en 2020, respectivement -0,2 Md€ et -1,8 Md€.

(en Md€)	2019	2020	Evolution 2018/2019
Régime général	-0,4	-36,1	-35,7
CNAM Maladie	-1,5	-30,4	-28,9
CNAM AT-MP	1,0	-0,2	-1,2
CNAV	-1,4	-3,7	-2,3
CNAF	1,5	-1,8	-3,3
FSV	-1,6	-2,5	-0,9
RG+FSV	-1,9	-38,6	-36,6

Contacts presse :

Cabinet d'Olivier Véran :

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet d'Olivier Dussopt :

Mél : presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)